



## Coupure internet, impayé électricité

Par **kittypaint67**, le **26/08/2011** à **09:24**

Bonjour,

si le fournisseur d'électricité et d'internet est le même (régie communale) : en cas d'impayé d'une facture de chaque, le fournisseur a-t-il le droit de refuser de rebrancher la connexion à internet même si cette facture est payée, tandis que celle d'électricité ne l'a pas été ?

(réponse du fournisseur : vous payez les 2, tant qu'il y a un impayé dans les dossiers, même s'il ne s'agit pas du même service, on laisse internet coupé.)

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **26/08/2011** à **12:46**

Bonjour,

Relisez les termes de votre contrat sur ces 2 facettes. Je crains que votre fournisseur n'ait raison sur sa position.

Par **kittypaint67**, le **26/08/2011** à **21:39**

Merci de votre réponse, je vais vérifier cela. Mais votre avis extérieur m'aide déjà.